



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

Délibération N°DEL63/2025

Budget Primitif 2026 Budget annexe – Forfait Soins Courants

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 11h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 10 décembre 2025, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 1^{er} décembre 2025, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 10 décembre 2025.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Le budget annexe du Forfait Soins Courants relève de la tarification de l'Agence Régionale de Santé. Le budget de fonctionnement s'élève à 121 656.72 €.

S'agissant des dépenses de fonctionnement

Sur le groupe 1 :

Par rapport à l'exercice précédent, il est enregistré une augmentation de 1 198.00 € pour de nouvelles dépenses soit l'achat de fournitures en lien avec les activités de prévention santé et autonomie à destination des résidents de la Vaumonnaie afin de maintenir leur autonomie.

Sur le groupe 2 :

Ce groupe enregistre deux postes à temps complet sur l'année : une infirmière et une aide-soignante.

S'agissant des recettes de fonctionnement

Le budget recettes reste identique et il est constitué uniquement de la dotation globale de soins accordée par l'Agence Régionale de Santé.

Considérant cet exposé, je vous propose d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Forfait Soins Courants comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

<u>GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</u>	
Chapitre 011	3 600.00
<u>GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel</u>	
Chapitre 012	111 734.90
<u>GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure</u>	
Chapitre 016	6 321.82
TOTAL DEPENSES	121 656.72

RECETTES

<u>GROUPE I : Produits de la tarification</u>	
Chapitre 017	121 656.72
TOTAL RECETTES	121 656.72

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	150.00
TOTAL DEPENSES	150.00

RECETTES

Chapitre 040 : Opérations d'ordre	150.00
TOTAL RECETTES	150.00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte le Budget Primitif 2026 du budget annexe du Forfait Soins Courants.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Président du CCAS

P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux

Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le

30 DEC. 2025

- 6 JAN. 2026